

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

---

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Calcium Magnesium Supplement**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Supplément de calcium et de magnésium pour solution nutritive

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : TERRA AQUATICA

Adresse : Boulevard du Biopole-32500 Fleurance-France

Téléphone : +33(0)5 62 06 08 30

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33.145.425.959

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net/>

---

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

---

#### 2.1. Classification du mélange

##### Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 et ses adaptations :

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage

##### Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant l'utilisation.

---

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

#### 3.1. Substances

Supplément de calcium et magnésium pour solution nutritive.

#### 3.2. Mélanges

Composants du mélange : Mélange liquide de calcium et de magnésium

---

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

---

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconscience.

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. La garder au chaud et au repos. En cas de trouble respiratoire : appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien écartées et consulter un spécialiste.

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau savonneuse. Oter les vêtements imprégnés.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette du produit.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effet connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

→eau pulvérisée ou brouillard d'eau

→Mousse

→Poudres

→ Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

→Jet direct d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger particulier

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers seront équipés de protections appropriés et d'appareils de protection respiratoire autonome avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les gants et les bottes de protection) devront être conformes à la norme NF EN 469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques.

---

## SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux, port des protections oculaires recommandé

#### Pour les non- secouristes

Assurer une bonne ventilation

En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection individuelle appropriés (voir section 8)

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir section 8)

### 6.2. Précautions relatives à l'environnement

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Eviter le rejet direct dans les égouts et le milieu naturel (eaux de surface et eaux souterraines)

### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage.

Conseils concernant les méthodes de confinement

→Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée, etc...

→Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'élimination des déchets générés, se reporter aux recommandations décrites dans la section13.

---

## Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1. Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Eviter le contact avec les yeux, port des protections oculaires recommandé

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire lors de la fabrication et la manipulation du produit.

Se laver les mains avec du savon après chaque utilisation

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pour une conservation optimale, entreposer le produit dans son emballage d'origine fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisations finales particulières.

Supplément à rajouter en cas de carence en calcium en hydroponie ou en terre.

---

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) :

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL) :

Pas de donnée disponible

Concentration prédite sans effet(PNEC) :

Pas de donnée disponible

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle technique appropriés

Aucune donnée n'est disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés aux risques, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code de travail.

→ Protection des yeux/ du visage

Il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits.

→ Protection de de la peau : des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374.

→Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

→Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de donnée disponible

---

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat physique :	Liquide
Odeur	Sans odeur
Couleur	transparent

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	6.95
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	sans objet
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	sans objet
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1.12
Solubilité	Entièrement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Indice de réfraction	Non déterminé
Pouvoir rotatoire :	Non déterminé

---

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

---

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable, dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir section 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures excessives. Ne pas chauffer des contenants fermés.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles.

### 10.6. Produits de décompositions dangereux

Pas de données disponibles

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Classification du mélange conformément aux dispositions de l'annexe II du règlement (CE) N° 1272/2008 :  
Mélange non classé

#### Toxicité aiguë :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit n'est pas classé (méthode conventionnelle par calcul).

#### Mutagénicité :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

#### Cancérogénicité :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

#### Toxicité pour la reproduction :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée.

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

#### Danger par aspiration :

Le produit ne contient aucune substance classée pour cette classe de danger.

#### Symptômes liés aux caractéristiques

Pas de données disponibles.

---

## SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### 12.1. Toxicité

Non applicable.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée disponible en l'état actuel de nos connaissances.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible sur le mélange en l'état actuel de nos connaissances.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée disponible. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée

---

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE, la Décision 2014/955/UE et la directive (UE) 2015/1127.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flora.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréer.

#### Elimination du produit/de l'emballage :

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Le produit doit être transporté conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de le l'IATA pour le transport aérien.

---

## Section 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou un mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement.

#### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

#### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

---

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiques en rubrique 1.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Abréviations :

**PBT** : Persistante, bioaccumulable et toxique.

**tPtB** : Très persistante et très bioaccumulable.

**SVHC** : substrat of very high concern.

**ADR** : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route.

**DNEL** : Niveau sans effet dérivé.

**IATA** : Association internationale du transport aérien.

**IMDG** : International Air Transport Association.

**RID** : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations contenues dans ce document sont données en toute bonne foi et sont basées sur les connaissances relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, à la date de révision du document.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.